

La Mésange bleue (*Cyanistes caeruleus*)



© Patrice Cassier

Description :

- ✓ Longueur : 10,5-12 cm / Poids: 9-12 g (adulte)
- ✓ Poitrine jaune avec une étroite bavette centrale gris noirâtre
- ✓ Calotte bleue, terne chez la femelle, mais plus vive chez le mâle
- ✓ Ailes et queue bleu vif

Habitat :

Elle niche dans des trous d'arbres dans les forêts de feuillus ou dans les forêts mixtes. Elle est aussi facilement visible dans les parcs et jardins arborés où elle visite les mangeoires.

Comportement :

La Mésange bleue se nourrit essentiellement d'insectes à la belle saison, notamment d'insectes ravageurs des jardins tels que des chenilles et pucerons.

En hiver, cet oiseau qui ne migre pas devient granivore et frugivore, mais consomme encore des œufs et chrysalides d'insectes qu'il trouve.

La Mésange bleue se reproduit d'avril à juillet.

La ponte est constituée de 9 à 13 œufs que la femelle couve durant 15 jours maximum, pendant que le mâle rapporte la nourriture.

Les jeunes s'envolent vers le 20^{ème} jour mais ne s'émancipent totalement de leurs parents qu'au bout de 28 jours. Parfois, une seconde ponte a lieu au printemps. Les couples restent généralement fidèles.

Quand l'observer :

Facilement observable en automne et en hiver quand la plupart des arbres sont dépourvus de feuilles, cet oiseau diurne est visible toute la journée, particulièrement en matinée au niveau des mangeoires de jardins ou sur des branches d'arbres.

Menaces :

- ✓ Destruction de son habitat
- ✓ Taille des haies et des arbres en saison de nidification (à éviter de mi-mars à fin juillet)
- ✓ Collision avec les vitres
- ✓ Nourrissage abusif en dehors des périodes de gel
- ✓ Prédation

Statut :

- ✓ **Espèce protégée en France** ([Arrêté du 29 octobre 2009 fixant la liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection](#))

Source: INPN, Muséum National d'Histoire Naturelle, Oiseaux.net

Comment participer au défi ABC :

- En ajoutant vos observations sur l'application iNaturalist (Projet « ABC de Chauconin-Neufmontiers »)
 - Ou en complétant une fiche d'observation, disponible en mairie, et en l'envoyant à abc@chauconin-neufmontiers.fr
- Pour en savoir plus, consulter la rubrique suivante : <https://chauconin-neufmontiers.fr/cadre-de-vie/abc-patrimoine-naturel/>

Cette fiche vous est proposée dans le cadre de l'Atlas de Biodiversité Communale de Chauconin-Neufmontiers